



Politique d'aide à l'élite sportive

Adoptée le 2024-02-045



Politique d'aide à l'élite sportive

BUT

Par ce programme, la Municipalité de Saint-Jude veut soutenir le développement de l'excellence sportive des jeunes athlètes de niveau provincial, national, continental et international ou en voie de le devenir. Le programme veut aider l'athlète à combler ses besoins financiers afin de lui permettre de participer à des compétitions d'envergure.

L'athlète devra avoir atteint un niveau élevé de performance et être engagé dans un programme d'entraînement de compétition ou de concours respectant les plus hauts standards de qualité. Il devra démontrer une progression et un engagement propices à l'atteinte des plus hauts sommets de performance sportive.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. Être éligible à représenter le Québec au niveau provincial, national, continental ou international;
2. Être résident de la Municipalité de Saint-Jude depuis au moins deux (2) ans, et être âgé de dix-huit (18) ans et moins;
3. Être inscrit à temps plein dans un programme d'études reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec;
4. Être un athlète évoluant dans un sport individuel ou faisant partie d'une équipe. On entend par équipe un ensemble de plus de deux (2) personnes qui pratiquent un sport d'équipe : soccer, baseball, football, cheerleading, etc;
5. Toute demande doit être adressée à la direction générale de la Municipalité de Saint-Jude en remplissant le formulaire à cet effet.

Le formulaire devra être accompagné des pièces suivantes :

- Preuve de résidence pour les deux (2) dernières années pour chaque athlète;
- Preuve d'inscription dans un établissement scolaire pour chaque athlète;
- Lettre ou attestation du Club ou de la fédération dont l'athlète est affilié;

6. Une seule demande par athlète et par année civile sera acceptée;

7. Les demandes peuvent être faites en tout temps, toutefois, il doit y avoir un écart d'au minimum six (6) mois entre deux demandes pour un même athlète.

LIMITES BUDGÉTAIRES

La présente « Politique d'aide à l'élite sportive » est sujette à des limites budgétaires.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Toute demande de bourse devra préalablement être acceptée par le Conseil municipal.

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE : QUATRE (4) CATÉGORIES

1. Niveau provincial (compétitions entre athlètes de partout au Québec) :
 - 100 \$ par athlète;
2. Niveau national (compétitions entre athlètes du Canada) :
 - 150 \$ par athlète;
3. Niveau continental (compétition entre athlètes de l'Amérique du Nord) :
 - 200 \$ par athlète;
4. Niveau international (compétitions entre athlètes de partout dans le monde) :
 - 250 \$ par athlète.